IRP-14

Comment élaborer un accord d'entreprise en matière d'égalité professionnelle?

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire concernant l'égalité professionnelle femmes-hommes
- Connaître les éléments nécessaires pour élaborer un accord en matière d'égalité professionnelle
- Identifier les risques et les enjeux pour l'entreprise
- Appréhender le rôle des représentants du personnel

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE:

interaction, exercices, études de cas, théorie, mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION:

en fin de formation, un formulaire sera à compléter et permettra d'obtenir une attestation de fin de formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES:

un quiz sera réalisé en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION:

elle sera remise après la fin de la formation

PUBLIC: les représentants du personnel

NIVEAU 1 · PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE: 1 jour (7 heures)

TARIF INTER: 350 € HT/jour

Contactez-nous pour connaître

notre tarif INTRA: 01 40 22 64 43 /

01 40 22 64 44 / 01 40 22 63 71

PROGRAMME

1. Explication du cadre réglementaire

- → Les différentes obligations de l'employeur
- → La publication de l'index de l'égalité femmes-hommes : à défaut les sanctions applicables
- → Un principe de non-discrimination : vers une obligation pénalement répréhensible
- → De l'égalité à la parité : quelles obligations ?

2. Connaître les éléments nécessaires pour élaborer un accord en matière d'égalité professionnelle (pour les entreprises de plus de 50 salariés)

- → Réaliser un diagnostic des écarts de situations entre les femmes et les hommes dans 9 domaines clés d'actions (le rôle de la BDES)
- → Elaborer une stratégie d'action pour réduire les écarts perçus dans le diagnostic
- → Négocier un accord
- → Suivre et promouvoir les actions

3. Identifier les risques et les enjeux pour l'entreprise

- → L'obligation de négocier dans l'entreprise
- → Repérer les sanctions à défaut de négociation sur l'accord égalité professionnelle
- → Favoriser une politique de lutte contre les agissements sexistes en entreprise (plan d'actions et bonnes pratiques)

4. Identifier le rôle des représentants du personnel

- → Identifier ce que la parité signifie pour les élus
- → L'information et la consultation du CSE